

**MOUVEMENT AUTONOMISTE JURASSIEN**  
Rassemblement jurassien et Unité jurassienne



**Conférence de presse**  
71<sup>e</sup> Fête du peuple jurassien

Delémont, le 9 septembre 2018

**À QUOI JOUE LE  
GOUVERNEMENT BERNOIS ?**

**Pierre-André Comte**

Secrétaire général du MAJ (RJ-UJ)  
Député

**« La réponse est oui. Mais quelle était la question ? »** Woody Allen

« **Le point de la question est un point d'interrogation** », car il est une seule question à se poser, une seule, dont découlent toutes les autres :

## **A quoi joue le gouvernement bernois ?**

Dans la campagne de Moutier, le Gouvernement bernois, à l'instar des partis et mouvements probernois, s'est engagé tardivement. On peut penser qu'après celle de 2013, qui lui avait donné un avantage massif dans le Jura méridional, il était porté à l'excès de confiance. Si la cité prévôtoise s'était donné une majorité de 400 voix à cette occasion, il pouvait penser avoir les moyens de les retourner. A l'attention des indécis et de ceux qui avaient dit « OUI » pour voir, il agiterait les risques d'un départ seul de Moutier et prophétiserait sur le statut aléatoire de la ville dans la République et Canton du Jura. En additionnant les votes chancelants et en rameutant les citoyens qui ne s'étaient pas rendus aux urnes, il ajouterait quelques bonnes doses de propagande sur un « saut dans l'inconnu » et il parviendrait à conserver la cité prévôtoise par devers lui. Du reste, les autonomistes nourrissaient des craintes à ce sujet, à tel point qu'ils décidèrent de débiter la campagne avec deux ans d'avance sur le jour du scrutin. Pour eux, l'objectif était alors de désamorcer en amont les doutes auxquels l'électorat serait immanquablement confronté. Leur analyse s'est révélée juste.

Sûr de son affaire, le Gouvernement bernois a tout donné durant les trois derniers mois de la campagne. On a alors assisté à des visites répétées, alors qu'il avait été, comme ses prédécesseurs, indifférent à la ville depuis très longtemps. Des Conseillers d'Etat ont débarqué dans leurs belles voitures noires et ont commencé la drague en douceur. Bernhard Pulver a, pour un homme de la « haute » urbaine, poussé l'héroïsme jusqu'à se mêler aux bras nouveaux de l'UDC qui, à la Montagne de Moutier, l'accueillirent au son du yodel et de grognements musclés, dans un décor fait à sa mesure... On dit d'ailleurs qu'il a conservé de son escapade rurale un souvenir hanté par l'éventualité d'y revenir.

Fraîchement élu au Conseil-Exécutif, Pierre Alain Schnegg a pris la relève et s'est montré aux tribunes avec ses valises de promesses, d'affirmations douteuses et de mensonges caractérisés. On se souvient de ses erreurs de calcul à hauteur de 10 millions ! Il emportait aussi dans ses bagages une ribambelle de babioles affolantes à propos de l'avenir de l'Hôpital de Moutier, bien décidé à les agiter pour faire monter la peur parmi les braves gens soucieux de leur sécurité sanitaire. Et il avait, sur place, quelques affidés bien décidés à lui emboîter le pas pour contrecarrer le discours autonomiste, fait, lui, d'affirmations contrôlées et vérifiées.

Le style choisi par le Gouvernement bernois devait donner de lui l'image d'une autorité au grand cœur, toute vouée au bien-être de la population. Il fit don de chocolats puis se rendit aux cantines pour y boire des verres et serrer des mains. On vit, dans les rues, croisant quelques badauds qui se demandaient qui ça pouvait bien être, un Bernhard Pulver tout embarrassé, une Béatrice Simon égarée sur un « passage piétons » encombré de sa seule personne, l'inévitable élu de Champoz, enfin celui qui allait devenir plus tard le magistrat le plus fatigué du Gross Kanton, Christoph Neuhaus, perdu sur un quai de gare quasi vide (c'était à l'heure de l'apéro, l'heure où les gens ne prennent pas le train). Bien entendu, tout auréolés de leur admiration

souriante, leurs cerbères prévôtois, de Madame Forster à Pierre-Alain Droz, les Conseillers d'Etat se montrèrent sans provoquer les acclamations qu'ils espéraient, ce qui les intrigua. Ils en conclurent alors que la campagne autonomiste gagnait du terrain et laissait percevoir une improbable victoire. Le ton, alors, changea.

Au fur et à mesure que la campagne avançait, la presse se mit à organiser des débats. Le plus mémorable fut celui où Pierre Alain Schnegg, pris en flagrant délit d'affabulation à propos de l'avenir de l'hôpital, resta coi et mit 10 secondes pour répondre à la question de savoir ce que Berne avait fait pour Moutier jusque-là. Etrillé par Charles Juillard, Laurent Coste, et Valentin Zuber, il se rengorgea, écouta d'une oreille distraite les oraisons de ses acolytes antiséparatistes et rentra penaud dans ses pénates, d'après ce qu'en dit la rumeur populaire.

Il y eut un deuxième débat à l'Ours, dont Pierre Alain Schnegg se souviendra, puisqu'il y fut contraint de contredire l'affirmation éhontée qu'il avait largement diffusée, la qualifiant de « simple erreur », dans laquelle il prétendait que Berne versait 10 millions de francs par an à Moutier après décompte des impôts et redevances de la ville, alors que celle-ci en était pour 6 millions à engraisser les caisses de l'Etat ! Et une fois encore, les intervenants autonomistes déclassèrent leurs adversaires sous l'œil inquiet d'une petite tablée où régnaient les aficionados renfrognés du camp bernois.

A partir de là, ça sentit le roussi, comme le dit le présage populaire. Il fallait donc réagir. Manipuler l'opinion sur le sort de l'Hôpital était le bon angle d'attaque. L'hôpital de Moutier, proclamèrent ses sbires sur commande, non seulement serait déséquilibré, mais carrément détruit, comme la Collégiale selon les dires d'une vieille dame qui s'en inquiéta auprès de ses congénères affolés ! Picard, le président donateur, tira trente-six sonnettes d'alarme et annonça, avec M<sup>me</sup> Forster, l'apocalypse hospitalier dans la Prévôté. Le « Journal du Ju-

ra », alias le « Canard laquais » servit de porte-voix et battit plusieurs records du monde de mauvaise foi et d'ignominie.

Le Gouvernement bernois pratiqua le mensonge institutionnel, laissant à ses sbires locaux et régionaux le soin de reprendre ses affirmations tout en diffamant le camp autonomiste. En toute impunité, Bühler, Tobler et Droz nous traitèrent de rats, de djihadistes, d'erdoganiens, de kimilsungois, de migrants envahisseurs, de taupes, d'annexionnistes et de talibans et, cerise sur le gâteau, de séparatistes aux « méthodes nazies » par la bouche de la très inspirée Geneviève Aubry-Moine. L'Assemblée interjurassienne n'eut pas le réflexe de réagir comme il convenait. Ni la médiatrice Sommaruga, qui en sait long sur le respect bernois des chartes de bonne conduite, ni l'intellectuel Pulver et moins encore les gros porteurs UDC du Gouvernement bernois, ni le Ministère public bernois plus enclin à frapper des gamins qui crient des noms qu'à punir les gredins qui passent leur temps à déshonorer le canton de Berne, personne ne leva le petit doigt pour dénoncer les injures infligées aux autonomistes prévôtois. Rien. On laissa faire. Contrairement à ce qu'on croit, l'histoire repasse toujours les plats. Celle de la mainmise de Berne sur le Jura en tout cas.

Puisque nous avons parlé de la « médiation » de Simonetta Sommaruga, permettez qu'on ouvre une parenthèse s'impose pour donner notre point de vue sur sa dernière initiative.

Le 3 septembre, la Conseillère fédérale Sommaruga se déplace à Moutier pour faire la leçon au Conseil municipal. Prétendument « neutre », sans sermonner les vrais coupables de l'imbroglie prévôtois, a fait la démonstration de l'inutilité de sa démarche. J'emprunte à Alain Charpillon cet implacable constat : « Le bilan de cette rencontre est facile à tirer : c'est « Blabla über alles ». Ce qui, en bon français, se nomme « un pet de coucou ». La Conseillère fédérale ne mesure pas les conséquences ultérieures de sa déconnexion de la réalité politique.

Reprenons le fil de notre survol de l'histoire récente en Prévôté.

Au grand dam du Gouvernement bernois et de ses fidèles, la victoire autonomiste s'imposa le 18 juin 2017, saluée par une liesse populaire exubérante. Parmi les rangs antiséparatistes, les larmes de crocodile précédèrent des torrents de haine recuite. L'après-campagne pouvait commencer dans son déferlement de recours contre le scrutin.

Fausse information, propos revanchards, accusations gratuites, la liste est longue, qui prouve la collusion entre membres du Gouvernement bernois et sectateurs antiséparatistes dans une opération visant à remettre en cause la validité du vote démocratique du 18 juin 2017. Citons-en quelques exemples pour étayer ce constat, dont les journalistes trouveront le détail en annexe de la présente conférence de presse.

### **Juin 2017 – Septembre 2018**

Les recours contre le résultat du scrutin du 18 juin 2017 :

- Selon des rumeurs, le vote de certaines personnes aurait été monnayé en faveur du oui.
- Fraude présumée selon laquelle une même personne aurait rempli plusieurs bulletins de vote.
- Corruption que constituerait une déclaration ministérielle sur la gratuité du changement de plaques minéralogiques.
- Dénonciation de courriers explicatifs du maire de Moutier.
- Exigence du Groupe Sanglier qui exhorte les autorités à « faire tout leur possible pour mettre en lumière les fraudes commises » afin d'annuler le résultat de la votation.

- Dénonciation publique dans « Le Matin Dimanche », portant sur une éventuelle manipulation du registre électoral et sur le vol de matériel électoral !
- Demande d'annulation du vote du 18 juin 2017 par « Mutzi-Persiste ».
- Dénonciation de « suspicions de domiciliations fictives pour participer au vote » par le Groupe Sanglier.
- Transmission par le conseiller d'Etat bernois Christoph Neuhaus d'une étude « anonyme sur les mouvements de population au Ministère public bernois.
- Rebelote via « Le Matin Dimanche » à propos d'une statistique qui prouverait un tourisme électoral depuis des lustres et le 18 juin 2017 à Moutier.
- « Moutier-Résiste », alias « Mutzi-Persiste » rencontre des députés bernois au Rathaus et exige l'invalidation du vote en raison des irrégularités fictives qu'ils mettent en avant. Appel au refus du concordat intercantonal par le Grand Conseil et le peuple bernois.
- Exigence du PLR prévôtois. L'exécutif communal est prié de renoncer à ses avocats dans les recours contre le vote du 18 juin !
- Le 19 juillet, la RTS révèle l'information selon laquelle l'hôpital prévôtois de l'HJB pourrait être mis en vente rapidement.
- A ces interventions, il faut ajouter les gesticulations du Conseiller national Bühler, qui veut annuler, puis ne pas répéter le vote communaliste, les vociférations d'une majorité de députés bernois sous la houlette de l'UDC qui exige que les articles 138 et 139 soient rayés de la Constitution jurassienne comme condition de la signature du concordat intercantonal. Enfin, il

faut mentionner les innombrables les dizaines de lettres rédigées par une poignée de plumes et une cohorte de prête-noms, truffées d'invectives de probernois surexcités par Bühler et les chefs de clan antiséparatistes.

### **Les démentis aux accusations bernoises et pro-bernoises**

- Le 7 février 2018, le Ministère public régional du Jura bernois - Seeland, agence de Moutier, communique que la procédure ouverte contre inconnu pour délits contre la volonté populaire, liée à la votation sur l'appartenance cantonale de Moutier, a fait l'objet d'un classement. A l'appui de l'un des recours, six signataires avaient fait valoir que des rumeurs insistantes provenant de sources diverses, laissaient supposer que des bulletins de vote avaient été monnayés en faveur d'un changement d'appartenance cantonale. Dans le cadre de ses investigations, le Ministère public précise qu'il a procédé lui-même ou fait procéder par la police à l'audition de 28 personnes au total. A l'issue de l'analyse effectuée, aucun élément n'a permis de confirmer les soupçons des recourants. Aucune preuve indiquant que des actes concrets avaient été commis dans le but d'influencer le vote de tiers en l'échange d'un avantage quelconque (corruption électorale ; art. 281 CP), ou sous la menace (atteinte au droit de vote ; art. 280 CP) n'a pu être établie. Quant aux rumeurs selon lesquelles des bulletins de vote avaient été remplis de manière méthodique (fraude électorale ; art. 282 CP), elles n'ont pas été confirmées.
- Le 27 juin 2018, le Conseil municipal de Moutier condamne les propos de Michel Walthert publiés dans la presse. Le vice-chancelier du canton de Berne s'autorise, selon l'exécutif pré-vôtois, « une interprétation tendancieuse des recherches effectuées par le Ministère public » lorsqu'il affirme qu'il y a eu des dérapages dans le cadre du 18 juin à Moutier. Le Conseil municipal de Moutier estime que ces allégations de tricheries



sont intolérables, d'autant qu'elles émanent d'un responsable de l'administration bernoise tenu à un devoir de réserve. L'exécutif précise, dans son communiqué, que « les Prévôtoises et les Prévôtois ne seront pas dupes de cette intimidation ».

- A l'examen des statistiques « anonymes » évoquées par le Conseiller d'Etat Neuhaus, deux experts indépendants de l'Université de Fribourg affirment qu'il n'y a pas eu de tourisme électoral avant le scrutin du 18 juin. Dans les colonnes du journal « Der Bund », Christoph Neuhaus est vu comme un manipulateur. Il plaide alors la fatigue et la confusion dans cette affaire. Il indiqua alors ne plus vouloir s'exprimer sur cette affaire afin de ne pas jeter davantage d'huile sur le feu !
- Le 18 juillet, le Conseil suisse de la presse estime que « Le Matin Dimanche » et la « SonntagsZeitung » ont violé leur devoir de vérité dans des articles concernant Moutier. Cette plainte visait des articles publiés en mars concernant un supposé tourisme électoral lié au scrutin du 18 juin 2017. Pour ce qui est de la SonntagsZeitung, le Conseil condamne l'utilisation du titre « Moutier, république bananière », qui suggérait que la ville était « gangrenée par la corruption, la vénalité et l'arbitraire étatique ». Il ajoute que le journal n'est pas en mesure d'étayer, même partiellement, cette grave accusation.
- Dans le *Courrier de Berne* du 13 décembre 2017, Dick Marti est interrogé sur la page de l'histoire qui se tourne avec la dissolution de l'Assemblée interjurassienne. La question suivante lui est posée : le vote de Moutier fait encore l'objet de recours... Cela peut-il relancer des conflits ? Réponse de l'ancien président de l'AIJ : « **Ce qui est regrettable, c'est qu'aucune décision ne soit encore tombée. A ma connaissance, jamais une votation n'a été aussi surveillée en**

**Suisse. S'il fallait annuler le vote de Moutier, on peut se demander quelle valeur auraient les autres scrutins de notre pays. »** Tout est dit !

A quoi joue donc le Gouvernement bernois par son attitude d'avant et d'après la campagne de Moutier ? Nous pouvons avancer 3 hypothèses.

### **Hypothèse 1**

Berne essaie de récupérer Moutier, en créant un climat suffisamment délétère pour obtenir le refus du Parlement bernois, voire du peuple, une fois les recours rejetés, à quelque niveau que ce soit. C'est notamment l'objectif déclaré de « Mutzi-Persiste » et des mouvements probernois.

Le retard dans le traitement des recours, la campagne de presse de Neuhaus, les fariboles de « Mutzi-Persiste », le « Journal du Jura » transformé en organe de propagande pure, le fumigène permanent des « tensions » en ville de Moutier, relayé par des médias qui n'y mettent pas les pieds, appuient cette hypothèse. L'homme de paix Jean-Pierre Graber, tout engoncé dans sa détestation des Jura-siens, prévient à Mont-Girod le 15 juillet : « Si la Préfète devait rejeter les sept recours antiséparatistes pendants, Force démocratique lancera un appel de fonds pour participer au financement de la contestation de la décision négative de la Préfète auprès du Tribunal administratif cantonal. Cette opération serait évidemment répétée si l'affaire devait être portée devant le Tribunal fédéral. » Toute une phraséologie revancharde applaudie par les représentants du Gouvernement bernois dans les réunions auxquelles ils se pressent.

### **Hypothèse 2**

Le gouvernement bernois, ou du moins une partie de ce dernier, cherche simplement à faire payer aux Jurassiens et à Moutier une défaite à laquelle il ne croyait pas. C'est le réflexe « Gargamelle » :

« **Je me vengerai !** » Ce qui expliquerait la malveillance systématique, les retards organisés et, peut-être, l'invraisemblable annonce d'une vente de l'hôpital de Moutier, avec la diplomatie dite « de l'apéro » comme fumigène. Bref, il n'y aurait aucune stratégie, mais juste le désir de « cracher dans la soupe » du Jura. L'attitude de Pierre Alain Schnegg accrédite cette thèse-là.

### **Hypothèse 3**

Les Bernois sont divisés et ne savent pas comment sortir de la défaite. Ils font donc durer l'affaire en s'abritant derrière des contorsions juridiques d'une mauvaise foi hallucinante, comme la récusation de l'avocate de la Municipalité de Moutier. Dans ce contexte, chacun convient que la Préfète n'est confinée qu'à un rôle purement instrumental. Facteur-réceptionniste, elle est chargée de faire suivre le courrier et de le remettre aux juristes bernois, expressément dépêchés par le Conseil-Exécutif.

La question qui se pose, c'est maintenant :

### **Comment vont-ils se sortir de l'imbroglia qu'ils ont créé eux-mêmes ?**

Les Bernois croient-ils que les recours ont une chance ? Et si tel est le cas, croient-ils qu'ils pourraient éviter ensuite un nouveau scrutin ? A lire les déclarations pleines de ressentiment et de volonté de représailles, on peut le penser. Le Conseiller national Manfred Bühler et l'avocat frénétique des recourants le laissent clairement supposer, de même que Pierre Alain Schnegg et ses monologues insidieux.

Cependant, la vente de l'hôpital va exactement à l'encontre d'une telle hypothèse, puisque les Bernois se débarrassent du principal argument sur lequel ils ont joué en 2017. C'est le moment de poser ouvertement la question à Schnegg et Picard : « Si vous n'êtes pas sûrs que Moutier quittera le canton de Berne, pourquoi le mettez-vous en vente ? » De deux choses l'une :

- ou bien vous savez que Moutier est perdu ;
- ou bien, vous avez menti sur les chiffres dès le début et cherchez à vous débarrasser d'une source de déficits.

On attend leur réponse avec intérêt.

Enfin, il y a un autre scénario : Berne a fait traîner le dossier de manière honteuse pour :

- 1) fausser le vote de Belprahon**
- 2) masquer la défaite du Gouvernement bernois et de ses valets avant les élections cantonales**
- 3) fournir un sursis auxdits valets avant les élections de Moutier**
- 4) « chamberer » le canton du Jura avant les négociations sur le concordat et le partage des biens, en montrant les dents d'entrée de jeu.**

Mais ces palinodies pourraient bien servir à masquer le fait crucial : le vote ne sera pas répété. La Préfète pourrait se voir ordonner de rendre un jugement de type nègre-blanc, à savoir des considérations justifiant les recours, des blâmes à la Municipalité, des babillages sur d'éventuels votes influencés, mais **sans aboutir à une annulation du scrutin.**

Autrement dit, on enroberait de contorsions le feu vert au transfert de Moutier dans le canton du Jura. Si les « fidèles castrats » (une allusion au président de Force démocratique qui, par la longueur de harangues, se prend pour Fidèle Castro) du camp probernois veulent se lancer à leurs frais dans la bataille contre une telle décision, on leur souhaite bon vent.

Il va sans dire que le « Canard laquais » fera avaler la pilule à ses lecteurs en aboyant contre les séparatistes. Le spectacle d'un canard qui aboie ne manquera pas de sel.

Quoi qu'il en soit, une telle issue serait, malgré ses apparences de palinodie, une solution pragmatique, n'empêchant rien dans les faits et versant du baume sur les plaies d'orgueil de l'ours de Berne. C'est là une hypothèse raisonnable, mais Berne est parfaitement capable d'agir contre l'intérêt de tous, y compris le sien, par pure vindicte. Rien n'est plus faux que de croire à des plans mûris avec sang-froid et sagesse par ces gens-là.

**« D'un pouvoir ivre au sein de l'Helvétie, tout leur passé nous montre le chemin »**

Mais le pire n'est jamais certain et, dans le contexte actuel, l'hypothèse développée ci-dessus serait la plus indolore. Maintenant, à ces messieurs-dames de jouer ! Nous les attendons d'un pied et d'une plume fermes...

**Pierre-André Comte**

Delémont, le 9 septembre 2018

## ANNEXE PRECITEE

### **Juin-Juillet 2017**

- Un recours fait état de rumeurs « selon lesquelles le vote de certaines personnes serait monnayé en faveur du oui ». Le préfet Jean-Philippe Marti informe le Ministère public.
- Six citoyennes et citoyens de Moutier demandent un contrôle des bulletins de vote pour voir si une fraude n'aurait pas été commise par le fait qu'une seule et même personne aurait rempli plusieurs bulletins de vote.
- Quatre citoyens de Moutier critiquent, cette fois, une déclaration du ministre jurassien Charles Juillard lors d'une émission de la RTS. Celle-ci évoquait la possibilité de remplacer gratuitement les plaques de voitures en cas de transfert de Moutier dans le Jura. Corruption ! crièrent-ils, alors que cet engagement figurait dans le message délivré à Moutier sans que personne n'eût pipé mot au moment de sa publication.
- Le comité « Moutier-Prévôté » dépose des recours contre les courriers envoyés aux parents des élèves de l'école à journée continue et ceux transmis aux enseignants de l'école obligatoire. Deux autres textes signés par des membres de « Moutier-Prévôté » concernent les soupçons de votes en faveur d'un « oui » monnayé, ainsi que les doutes concernant une éventuelle fraude dans la signature des bulletins de vote.

### **Août-septembre 2017**

- Le Groupe Sanglier n'accepte pas le résultat de la votation communaliste de Moutier et le fait savoir. Il exhorte les autorités à « faire tout leur possible pour mettre en lumière les fraudes commises » afin d'annuler le résultat de la votation.

- Nouveaux soupçons sur le vote de Moutier. Selon le « *Matin Dimanche* », l'enquête du Ministère public bernois à la suite du vote de Moutier porterait notamment sur une manipulation du registre électoral et sur le vol de matériel électoral ! La plainte fait état de déménagements fictifs et des personnes extérieures auraient été enregistrées « à la va-vite » à Moutier.

### **Décembre 2017-février 2018**

- Annuler le vote du 18 juin 2017. C'est l'objectif proclamé de « *Moutier-Résiste* », rebaptisé par nous, les prétendus belliqueux, de « *Mutzi-Persiste* ». Ce mouvement d'illuminés dit vouloir utiliser « tous les moyens démocratiques, politiques et juridiques » pour y parvenir. Le résultat des recours ne les fera pas renoncer pour autant. Il menace : « S'ils sont tous refusés, on pourra éventuellement aller plus haut. Il ne faut pas oublier qu'il y a encore deux votes cantonaux et celui des chambres fédérales ».
- Le Groupe Sanglier évoque des « suspicions de domiciliations fictives pour participer au vote » du 18 juin dernier et déclare qu'il « semblerait que la question de ces domiciliations fictives n'ait pas encore été traitée par le Ministère public ».
- L'UDC prétend que « la campagne jurassienne pour arracher Moutier au Jura bernois a été mensongère et que ce vote n'est qu'une mascarade démocratique ». Dans un communiqué, l'UDC du Jura-Sud « dénonce des manigances avec la plus grande fermeté ».

### **Mars-avril 2018**

- Le conseiller d'Etat bernois Christoph Neuhaus transmet au Ministère public du canton une étude anonyme sur les mouvements de population à Moutier (BE). De cette étude, il ressortirait que beaucoup de personnes ont quitté Moutier après

des élections ces vingt dernières années. Neuhaus confirme à l'ATS une information publiée dans « Le Matin Dimanche » et la « SonntagsZeitung ». Il estime que l'étude qui lui a été envoyée anonymement, mais qui s'appuie sur des chiffres de l'Office fédéral des statistiques, était suffisamment pertinente pour la transmettre aux autorités judiciaires.

- Une statistique remettrait en cause le vote de Moutier sur l'appartenance cantonale. Le « Matin Dimanche » récidive. Selon les chiffres présentés par la fameuse « étude anonyme », il y aurait eu des changements de domicile significatifs avant des votations importantes. Des déménagements temporaires auraient été constatés pour le vote communaliste du 18 juin. Christophe Neuhaus estime que ces chiffres « soulèvent des questions ».
- Dans les colonnes du journal « Der Bund », Christoph Neuhaus est vu comme un manipulateur. Il plaide alors la fatigue et la confusion dans cette affaire. Il indiqua alors ne plus vouloir s'exprimer sur cette affaire afin de ne pas jeter davantage d'huile sur le feu !
- Les députés de l'UDC demandent au canton s'il ne pourrait pas faire appel au Ministère public de la Confédération pour clarifier les conditions du vote du 18 juin.
- Le 1<sup>er</sup> avril (vous avez bien lu !), Simonetta Sommaruga veut « un sommet de crise sur Moutier ». Manquant de lucidité, la Conseillère fédérale s'enferme dans une de ces positions d'attentisme qui ont jadis fait les heures de gloire de ses prédécesseurs, avec le résultat que l'on connaît.



## Juin – Septembre 2018

- « Moutier-Résiste », alias « Mutzi-Persiste » rencontre des députés bernois au Rathaus. L'association explique aux élus son combat pour empêcher le départ de Moutier dans le canton du Jura. Son message est clair : « Le vote communaliste comporte des irrégularités et doit être invalidé ». Si l'examen des recours devait confirmer le résultat, « Mutzi-Persiste » appelle les députés et le peuple à rejeter le futur concordat sur le transfert de la Cité prévôtoise.
- Moutier : l'exécutif communal est prié par le PLR probernois local de renoncer à ses avocats dans les recours contre le vote du 18 juin ! Ces grands démocrates estiment que cette pratique renforce le rôle partisan de l'exécutif communal. Ils déposent une motion urgente dans ce sens.
- Le 6 septembre, la RTS révèle l'information selon laquelle l'hôpital prévôtois de l'HJB pourrait être mis en vente rapidement. On indique que c'est l'un des premiers effets du vote communaliste de Moutier. Des discussions au sein du conseil d'administration de l'hôpital de Moutier ont été entamées concernant l'avenir de l'établissement. Un appel d'offre officiel pourrait être lancé prochainement, et une banque importante aurait aussi été intégrée dans l'opération. Un mandat aurait été donné au conseil d'administration de l'hôpital pour vendre le site au plus offrant.
- *A ces interventions, il faut ajouter les gesticulations du Conseiller national Bühler, qui veut annuler, puis ne pas répéter le vote communaliste, les vociférations d'une majorité de députés bernois sous la houlette de l'UDC qui exige que les articles 138 et 139 soient rayés de la Constitution jurassienne comme condition de la signature du concordat intercantonal. Enfin, il faut mentionner les innombrables les dizaines de lettres rédi-*

*gées par une poignée de plumes et une cohorte de prête-noms, truffées d'invectives de probernois surexcités par Bühler et les chefs de clan antiséparatistes. (Cf. plus haut)*